

Ce formulaire doit être complété et soumis électroniquement. Il sera ensuite traité par l'administration renseignée ci-contre.

**Service public de Wallonie**

SPW Economie, Emploi, Recherche
Département de la Compétitivité et de l'Innovation -
Direction de la Politique Economique

43-45 Boulevard Cauchy,
5000 Namur

Personne de contact :

Cellule de coordination de Circular Wallonia

economiecirculaire@spw.wallonie.be

Candidature à l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de projets structurants : Boost4Circularity

Objet

Ce formulaire permet de soumettre une candidature pour l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de projets structurants relatif à l'économie circulaire, Boost4Circularity, lancé dans le cadre de Circular Wallonia 2.0.

Public

Entreprises avec un siège d'exploitation en Wallonie.

Table des matières

1 Informations générales	2
2 Renseignements généraux	3
2.1 Demandeur	3
2.2 Siège d'exploitation	3
2.3 Personne responsable du projet	4
3 Description du projet	4
3.1 Description détaillée	4
3.2 Positionnement du projet	5
3.3 Adéquation avec l'économie circulaire	5
3.4 Impact pour la Wallonie	5
3.5 Niveau de maturité du projet	6
4 Caractère structurant du projet	6
4.1 Effet structurant et systémique	6
4.2 Impact territorial et sectoriel	6
4.3 Viabilité et impact économique	7
4.4 Maturité et faisabilité	7
4.5 Gouvernance et suivi	9
5 Besoins et leviers à activer (Policy mix)	9
6 Commentaires éventuels / remarques	10
7 Déclaration sur l'honneur	10
8 Protection de la vie privée et voies de recours	11
8.1 Voies de recours	11

1. Informations générales

Le porteur de projet est invité à prendre connaissance du [vademecum de l'Appel à manifestation d'intérêt](#) pour la sélection de projets structurants.

Le présent appel à manifestations d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la stratégie Circular Wallonia 2.0 (2025–2029).

Il ne constitue pas un appel à subvention et n'ouvre aucun droit automatique à un financement public.

L'intégration d'un projet dans la liste des projets structurants accompagnés permet un portage public, visant à faciliter la mobilisation coordonnée des leviers existants du policy mix régional et européen, dans le respect des règles d'éligibilité propres à chaque dispositif.

*Par **policy mix**, on entend l'ensemble des leviers et instruments d'action publique mobilisables pour soutenir la transition circulaire des entreprises wallonnes. Boost4Circularity vise à activer, de manière coordonnée, les outils de financement, réglementaires, de formation, d'accompagnement ou d'innovation disponibles au niveau régional, fédéral ou européen, afin d'appuyer les projets structurants sélectionnés.

Compte tenu de la transversalité des politiques publiques concernées et de l'évolution rapide des cadres réglementaires, technologiques et économiques, il n'est pas possible d'établir une liste totalement exhaustive des leviers mobilisables. La liste ci-dessous reprend donc les leviers principaux actuellement identifiés, tout en laissant la possibilité d'en intégrer d'autres selon les besoins spécifiques des projets.

Principaux leviers du policy mix :

- les normes et réglementations, à simplifier et adapter pour lever les freins
- le financement et l'accompagnement
- l'innovation, les cleantech et le numérique
- l'emploi et les compétences
- l'Europe et l'internationalisation, pour inscrire les projets structurants dans des programmes et réseaux européens (Horizon Europe, Interreg, etc.) et favoriser l'exportation de solutions circulaires
- Les marchés publics
- l'aménagement du territoire et les infrastructures (zones d'activités, hubs de circularité, partage d'infrastructures, plateformes logistiques)
- la communication et la sensibilisation

Les documents dûment complétés seront transmis à l'adresse economiecirculaire@spw.wallonie.be avant le **13 avril 2026 à 13h00** : avec la mention obligatoire "Boost4Circularity Candidature" dans l'objet de l'email.

Vous recevrez un e-mail d'accusé de réception dès que votre dossier aura été enregistré.

Si des pièces ou informations devaient s'avérer manquantes, la cellule CW vous contactera afin de compléter votre dossier.

- Date de clôture de manifestation d'intérêt : **13 avril 2026 à 13H**
- Format de soumission : la manifestation d'intérêt est introduite exclusivement via le formulaire de soumission mis à disposition, accompagné le cas échéant d'annexes facultatives.
- Langue : le dossier doit être soumis en français
- Volume attendu : le formulaire vise une présentation synthétique du projet, les porteurs sont invités à privilégier la clarté et la pertinence des informations fournies.
- Modalités de dépôt : les documents doivent être envoyés via mail à economiecirculaire@spw.wallonie.be.
- Contact et information : L'adresse mail economiecirculaire@spw.wallonie.be est mise à disposition pour toute question relative à l'appel ou au dépôt d'une manifestation d'intérêt.
- Confidentialité : les informations transmises dans le cadre de l'appel sont traitées de manière confidentielle et utilisées exclusivement aux fins d'analyse et de suivi des projets.

2. Renseignements généraux

Demandeur

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

Oui

Non

Numéro d'entreprise

Dénomination

Forme juridique

Rue

Numéro

Boîte

Code postal Localité

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

Téléphone

Téléphone

Courriel

Siège d'exploitation

Attention : pour être éligible à cet AMI, il est exigé à minima un siège d'exploitation en Wallonie pour le porteur de projet.

Votre activité est-elle réalisée sur un siège d'exploitation différent du siège social ?

Oui

Non

Précisez le siège d'exploitation concerné par votre projet :

Numéro d'unité d'établissement

Rue

Numéro

Boîte

Code postal Localité

Personne responsable du projet

La personne responsable du projet est-elle différente du demandeur ? (Si oui, veuillez compléter l'espace prévu à cet effet).

Oui

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.		
Téléphone	Téléphone	Téléphone
Courriel		

Non

3. Description du projet

Nom du projet

Durée estimée du projet (maximum 36 mois)

Localisation du projet (Province)

Résumé du projet (en quelques lignes maximum)

Description détaillée

Explicitez de manière précise (maximum 1 page A4) en quoi consiste votre projet, le problème auquel il répond, l'opportunité économique identifiée, la solution proposée. Veuillez expliquer également en quoi votre projet est structurant et quels sont les impacts attendus sur les aspects :

- Economiques et industriels
- Circularité des ressources
- Filière et écosystème

Positionnement du projet

Dans quelle filière s'inscrit votre projet ? (Veuillez préciser exactement votre lien avec la/les filière(s) mentionnée(s)).

- Métaux et matières critiques
- Construction
- Chimie
- Agroalimentaire/Biobasé/
Eau
- Transversal/Multi-filières

Précisez

Adéquation avec l'économie circulaire

Dans quelle(s) dimension(s) de l'économie circulaire votre projet s'inscrit-il ? (Veuillez préciser exactement votre lien avec le(s) concept(s) d'économie circulaire identifié(s) dans le cadre de votre projet). Les projets qui se limitent à l'efficacité énergétique ou à la mise en conformité réglementaire ne sont pas éligibles dans le cadre de cet AMI.

- Refuser
- Repenser
- Réduire
- Réemployer
- Réparer
- Rénover/Reconditionner
- Remanufacturer
- Réutiliser
- Recycler

Précisez

Impact pour la Wallonie

Explicitez de manière précise l'impact qu'aura votre projet en Wallonie en matière d'activité, de création de nouveaux sites de production ou d'exploitation, d'emplois et sur chaîne de valeur. Précisez également en quoi la solution développée est répliquable ou démontre un impact structurant sur les pratiques d'un secteur, contribuant à la transition vers l'économie circulaire.

Niveau de maturité du projet

Quel est l'état d'avancement du projet¹ ?

- Pilote / Démonstrateur
- Pré-industrialisation
- Déploiement

Si votre projet est technologique, quel est son niveau de maturité sur l'échelle TRL (TRL de minimum 5-6 requis) ?

- TRL 5
- TRL 6
- TRL 7+
- Non applicable

Précisez

5. Caractère structurant du projet

Effet structurant et systémique

Explicitez de manière précise en quoi votre projet joue un rôle clé dans la reconfiguration de la filière, la mutualisation de ressources, la massification de flux, la relocalisation d'activités ou la création / structuration de nouvelles chaînes de valeur. Expliquez également comment il mobilise la participation (qu'elle soit porteuse ou partenaire) de TPE/PME.

Impact territorial et sectoriel

Explicitez de manière précise en quoi votre projet crée un effet sur un bassin économique ou sur l'ensemble de la filière. Précisez l'ampleur de la diffusion, l'ancrage régional ainsi que la cohésion territoriale. Expliquez en quoi le projet est répliquable ou mis à l'échelle.

¹ Les projets en phase de Proof of Concept ne sont pas éligibles dans le cadre de cet AMI.

Viabilité et impact économique

Explicitez de manière précise en quoi votre projet joue un rôle majeur dans la création de valeur et d'emplois. Précisez son caractère innovant, sa contribution à la compétitivité, à la réindustrialisation de la Wallonie et à sa résilience territoriale. Démontrez la crédibilité du modèle économique et du plan de financement.

Maturité et faisabilité

Explicitez de manière précise le niveau de maturité industrielle et organisationnelle de votre projet. Précisez la faisabilité technique, la capacité du consortium à mener à bien le projet, les risques identifiés et les ressources déployées (humaines, financières, etc.). Détaillez également le plan de travail clair et réaliste.

Collaborez-vous avec des partenaires dans le cadre du projet ?²

- Oui
 Non

Si oui, veuillez les mentionner ci-après :

Partenaire n° 1

Nom du partenaire

Forme juridique

S'agit-il d'un partenaire existant ou potentiel ?

- Partenaire existant
 Partenaire potentiel

Apport du partenariat pour le projet

Partenaire n° 2

Nom du partenaire

² Par partenaire, on entend toute association, entreprise, commune ou commerçant avec lesquels vous collaborez pour le projet. Ils peuvent être existants ou potentiels.

Forme juridique

S'agit d'un partenaire existant ou potentiel ?

- Partenaire existant
 Partenaire potentiel

Apport du partenariat pour le projet

Partenaire n° 3

Nom du partenaire

Forme juridique

S'agit d'un partenaire existant ou potentiel ?

- Partenaire existant
 Partenaire potentiel

Apport du partenariat pour le projet

Décrivez les principales étapes de mise en œuvre du projet et précisez le timing (la durée de l'accompagnement Circular Wallonia varie entre 6 et 36 mois). Vous pouvez rajouter ou supprimer des lignes en fonction du nombre d'étapes clés de votre projet.

Phase	Description	Date de début	Date de fin
1	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>

Gouvernance et suivi

Explicitez de manière précise quelle gouvernance vous mettez en place pour assurer le pilotage au sein de votre entreprise ou au sein du consortium.

Vous trouverez en annexe du [vademecum](#) une [liste d'indicateurs qui sera imposé à chaque projet structurant retenu](#) dans cet appel en fonction du niveau de maturité du projet soumis (TRL ou état d'avancement).

Listez les 3 indicateurs principaux qui caractérisent le mieux votre projet ainsi que les cibles attendues en lien avec ces indicateurs.

Les indicateurs doivent être SMART, c'est à dire : spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et temporellement définis. Ils doivent permettre d'évaluer le projet et de mesurer l'efficacité ainsi que l'impact de vos actions. Ils doivent également permettre de mesurer l'ambition du projet ainsi que l'atteinte des objectifs spécifiques associés à celui-ci. Ils peuvent être quantitatifs (et dans ce cas, l'unité doit être précisée) ou qualitatifs et être disponibles.

Vous pouvez vous baser sur la liste des indicateurs attendus par l'administration ou en proposer des complémentaires si ceux-ci sont plus adaptés à votre projet.

Indicateur	Description de l'indicateur	Cibles attendues
1	<div style="border: 1px solid black; height: 30px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 30px;"></div>
2	<div style="border: 1px solid black; height: 30px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 30px;"></div>
3	<div style="border: 1px solid black; height: 30px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; height: 30px;"></div>

5. Besoins et leviers à activer (Policy mix)

Quels sont les principaux besoins/leviers dont vous avez besoin au sein du policy mix (voir définition en p.2) pour réussir ?

- Financement
- RDI / démonstration / essais
- Compétences / formation / recrutement
- Permitting / déchets / réglementation / normes
- Marchés publics / demande / débouchés
- Internationalisation / partenariats transfrontaliers
- Données / traçabilité / digital
- Autres

Explicitez de manière précise les leviers que vous avez déjà identifiés au sein du policy mix wallon ou bien les dispositifs que vous auriez déjà sollicités dans le cadre de ce projet. En cas de blocages réglementaires ou administratifs, précisez de façon plus détaillée le frein rencontré.

7. Commentaires éventuels / remarques

8. Déclaration sur l'honneur

- M.
 Mme

Nom

Prénom

- Je confirme soumettre cette candidature pour l'appel à manifestation d'intérêts.
- Je confirme avoir bien pris connaissance des annexes attendues pour la soumission du dossier de candidature.
- Je m'engage à assurer un reporting annuel sur l'avancement du projet et les résultats intermédiaires sur base de la liste des indicateurs minimum exigés par l'administration (cf. Annexe).
- Je m'engage à contribuer à la valorisation des résultats et des *success stories*, dans le respect de la confidentialité des informations sensibles.
- Je m'engage à déployer les ressources humaines nécessaires au bon suivi du projet tout au long de l'accompagnement proposé dans le cadre du projet.
- Je m'engage à participer à des actions de communication ou de capitalisation permettant de stimuler l'effet d'entraînement, d'inspirer d'autres entreprises et de renforcer la dynamique collective de la filière.

9. Protection de la vie privée et voies de recours

Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du



Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit

<http://www.le-mediateur.be>